

GFC REGIE Prise en compte d'une mutation de Régisseur

1. Dans le module comptabilité générale

- Dans le menu Comptabilité Générale – Régie en saisie d'Habilitation se placer sur la régie concernée, par clic droit de la souris faire apparaître le menu contextuel et choisir 'Muter' . Saisir le nouveau régisseur dans la fenêtre de saisie qui s'est ouverte.
- Aller ensuite dans l'option 'Documents' du menu Régie et sur la régie concernée procéder à l'édition des documents concernant la mutation (remise de service de mutation), puis transférer l'habilitation.

2. Sur le micro où est implantée la régie

- Lancer le module Régie sur l'ancien régisseur
- Réceptionner l'habilitation précédemment transférée à partir de la comptabilité générale et concernant la mutation de régisseur.

Ceci permettra d'assurer la continuité dans la numérotation lors de la fin de période et du transfert des recettes régisseur vers l'agent comptable ou des DAO régisseur vers la comptabilité budgétaire.